

**INSCRIPTION AU PÈLERINAGE À TAIZÉ du 25 février au 3 mars 2024
ET AUTORISATION PARENTALE**

A retourner avant le 22 décembre 2023

Je soussigné(e), père / mère

.....

Adresse:.....

.....

Code postal : Ville :

Tél. pendant le séjour :

Courriel :

Autorise mon fils/ma fille

Né(e) le :

Courriel : Tél. portable :

à participer au pèlerinage à Taizé du 25 février eu 3 mars 2024 avec le diocèse d'Angers.

J'autorise / Je n'autorise pas le diocèse d'Angers à utiliser les photos sur lesquelles figure mon enfant.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, ...) rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

Je joins :

- Les photocopies de l'attestation de la carte vitale et de la complémentaire santé.
- un règlement de **160 euros. Les frais ne doivent pas être un obstacle. N'hésitez pas à en parler avec l'animateur de votre enfant.**

en ligne (à privilégier)

chèque à l'ordre de
Association diocésaine

espèces

<https://public.enoria.app/pubinsc/gp/c5d40ed550cf78f/open>

Date et signature du responsable :

Inscription à retourner à :

Fiche sanitaire de liaison

Dates des vaccins :

DTPolio : Tétracoq :

BCG : ROR : Coqueluche :

Allergies :

- Médicamenteuses :

- Alimentaires :

- Asthme : Oui / Non

Recommandations particulières :

.....

.....

Traitements en cours : Joindre obligatoirement l'ordonnance (aucun médicament ne peut être donné sans ordonnance.)

.....

.....

Charte - Engagement

En venant à Taizé, je m'engage à :

- participer aux temps d'échange prévus par la communauté.
- participer aux 3 temps de prière quotidienne avec la communauté des frères de Taizé.
- participer aux tâches quotidiennes demandées par les frères pour l'entretien des lieux.
- respecter le silence pendant les temps de prière et durant la nuit.
- n'apporter, ni consommer aucune substance interdite à Taizé (alcool ou autre) durant le séjour.
- ne pas quitter le village pendant toute la durée du séjour.

En cas de manquement à ces règles et/ou en fonction de son comportement, le/la jeune, pourra être renvoyé(e) à son domicile, aux frais des parents.

Signature du/de la jeune :

Signature des parents: